Ecole Primaire
24460 CHÂTEAU L'EVÊQUE
05.53.54.33.21
ce.0240590l@ac-bordeaux.fr

LIVRET D'ACCUEIL – Rentrée septembre 2024

Madame, Monsieur,
En ce début d'année scolaire, et avant de vous rencontrer, je souhaite une bonne rentrée à vos enfants.
Je désire également porter à votre connaissance quelques renseignements ci-dessous.

Administration et services

Bureau Direction – M. AULIER. Déchargé de classe le lundi, jeudi et vendredi. ce.0240590l@ac-bordeaux.fr	05-53-54-33-21
Maternelle	05-53-54-47-92
Mairie chateau.leveque@gmail.com Maire : M. Alain MARTY	05-53-54-30-77
Le restaurant scolaire Accueil périscolaire ; periscochateau24@laposte.net	05-53-08-42-94 05-53-04-58-85
Rased : Réseau d'aide spécialisée / Psychologue scolaire	06-03-93-76-79

Périscolaire :
- Un accueil périscolaire payant :de 7h10 à 8h20 et de 16h30 à 18h45
Les problèmes rencontrés avec le personnel communal ou inhérents au fonctionnement des services municipaux devront être signalés à la mairie.

Horaires et modalités d'accès dans l'école.

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	**PS/MS – PS/MS – GS**	**CP - CE1 – CE1/CE2 – CE2/CM1 – CM1/CM2 – CM1/CM2**
Entrée 8h20 Début des cours 8h30	Portail Maternelle L'accueil des élèves se fait dans chaque classe.	L'entrée se fait au portail le plus proche du bâtiment dans lequel se trouve la classe de l'enfant. L'accueil des élèves se déroule dans la cour attenante au portail d'accueil.
Sortie 11h30	Portail Maternelle Les parents viennent chercher les élèves au portail Ceux qui vont au restaurant scolaire restent dans la cour maternelle.	La sortie se fait au portail le plus proche du bâtiment dans lequel se trouve la classe de l'enfant. Les parents viennent chercher les élèves au portail. Ceux qui vont au restaurant scolaire restent sous le préau.
Entrée 13h20 Début des cours 13h30	Portail Maternelle L'accueil des élèves se fait dans les classes. - dans chaque classe pour les PS et les MS. - dans la cour pour les GS	L'entrée se fait au portail le plus proche du bâtiment dans lequel se trouve la classe de l'enfant. L'accueil des élèves se déroule dans la cour attenante au portail d'accueil.
Sortie 16h30	Portail Maternelle Les parents viennent chercher les élèves devant chaque classe.	La sortie se fait au portail le plus proche du bâtiment dans lequel se trouve la classe de l'enfant. Les parents viennent chercher les élèves au portail.

- * Les enfants de maternelle *(PS.MS.GS)* seront rendus aux horaires prévus uniquement aux **personnes majeures habilitées** par eux (parents, responsables légaux, personnes inscrites sur la fiche de renseignements de rentrée) ou personnel périscolaire si retard des parents. La liste de ces personnes doit être remise aux enseignants par l'intermédiaire de la feuille de renseignements. Pour tout changement en cours d'année ou de façon occasionnelle, en informer l'enseignant par écrit.

Calendrier scolaire 2025-2026 pour l'école de Château l'Evêque (zone A : Bordeaux)

	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Lundi 1er septembre 2025	Lundi 1er septembre 2025	Lundi 1er septembre 2025	NC*
Vacances de la Toussaint	Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025			NC
Vacances de Noël	Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026			NC
Vacances d'hiver	Du samedi 7 février au lundi 23 février 2026	Du samedi 14 février au lundi 2 mars 2026	Du samedi 21 février au lundi 9 mars 2026	NC
Vacances de printemps	Du samedi 4 avril au lundi 20 avril 2026	Du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2026	Du samedi 18 avril au lundi 4 mai 2026	NC
Vacances d'été	Samedi 4 juillet 2026			NC

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.
** Informations non connues*

Coopérative scolaire

La coopérative scolaire de l'école, gérée bénévolement par des enseignants volontaires, finance les sorties, visites, voyages, séjours et autres activités culturelles non prises en charge par la mairie, et autres petits achats (goûters et boissons, jeux pédagogiques, petit matériel non budgétisé,…).
Ses ressources proviennent uniquement des actions menées tout au long de l'année avec l'aide des parents (photos, loteries, vente de gâteaux…) de quelques dons et subventions, mais aussi et surtout des cotisations des familles.
Chaque année, la coopérative invite donc les parents à participer, dans les limites de leurs moyens. Cette cotisation est indispensable pour financer les projets mais pas obligatoire pour les familles.

Nous lançons donc notre appel à cotisations pour cette année scolaire :
15 € pour 1 enfant
20 € pour 2 enfants
25 € pour 3 ou plus
Ce montant (à titre indicatif, peut varier selon les moyens) est à régler par chèque de préférence à l'ordre de :
« Coopérative scolaire ».
sous enveloppe cachetée, avec indication du(des) nom(s) de(s) l'enfant(s), sa(leurs) classe(s).

Assurance scolaire (attestation à fournir dès la rentrée à l'enseignant)

Je tiens à vous rappeler l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance et son obligation pour les sorties facultatives.
En effet, la souscription d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accidents corporels est fortement conseillée, et exigée lorsque les élèves participent à une sortie facultative : c'est le cas d'une sortie dépassant les horaires habituels de la classe lorsqu'elle inclut la pause déjeuner ou dépasse les horaires de la journée de classe.
Aussi, veuillez bien vérifier auprès de votre assureur que votre contrat d'assurance couvre bien **« les risques scolaires et extra scolaires », incluant la Responsabilité Civile ET l'Individuelle Accident Corporel.**
Je vous remercie d'en remettre une copie à l'enseignant même si elle a déjà été donnée à la Mairie.
A défaut, une mutuelle (imprimé MAE distribué à la rentrée) vous propose des assurances couvrant absolument tous les risques que peut encourir votre enfant pendant les périodes scolaires et périscolaires (cantine, TAP, garderie).

Réunion de classe – Rendez-vous avec les enseignants

Dans chaque classe a lieu une réunion d'information générale de « rentrée ». La date est donnée par chaque enseignant. Pour des questions individuelles, merci de prendre rendez-vous au préalable auprès de l'enseignant.

Règlement intérieur de l'école, charte de la laïcité, charte des relations école-familles, charte du parent accompagnateur

Ces documents sont consultables sur le site de la mairie (https://www.chateauleveque.com/ecole-primaire.html) ou (mairiechateauleveque.fr). Ils seront également envoyés par mail par le directeur.

Un formulaire unique d'acceptation, des documents cités ci-dessus, sera distribué par les enseignants à la rentrée en version papier, en même temps que la fiche de renseignements.